

Rapport Préparatoire aux Orientations Budgétaires 2019

Note de Synthèse – 05 Mars 2019



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel et rituel dans la vie municipale :

- Il est un **Outil de pilotage politique**, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, et vise à définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la collectivité pour l'année ;
- C'est un **Instrument de transparence** dans un contexte économique difficile qui nous impose de « reconnaître depuis plusieurs années que l'argent public n'existe pas mais qu'il est au contraire le fruit des richesses produites par l'ensemble de nos compatriotes »

Le DOB constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire qui se poursuivra par le vote du budget.

Ayant une dimension démocratique puisqu'il consiste à discuter des orientations de l'exercice budgétaire et des engagements pris sur la durée du mandat en cours, le DOB a également **des vertus pédagogiques en offrant la possibilité à chacun, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.**

Devant préfigurer le budget de l'année dans ses grandes lignes directrices avant que celles-ci ne soient traduites en chiffres, les orientations budgétaires doivent nécessairement conjuguer les efforts passés d'une gestion prévoyante et raisonnable, mais aussi retracer la volonté d'investissement en étant capable de développer une vision prospective à moyen et long terme.

Reflet de la responsabilité collective à l'égard des concitoyens tel qu'il incombe aux élus de la commune, les orientations budgétaires pour l'année 2019 s'inscrivent dans la continuité du projet sur la base duquel la majorité municipale s'est appuyée et s'est engagée pour répondre aux besoins de la ville.

- **Maintenir une gestion saine et rigoureuse des finances communales dans un contexte économique difficile,**
- **Changer l'image de la ville et la doter d'équipements structurants,**
- **Dynamiser et animer la ville en confirmant un soutien fort à la promotion touristique sur un périmètre dépassant largement les limites géographiques de la commune,**
- **Se soucier du quotidien et donc de l'environnement immédiat des habitants.**

Le débat doit ainsi permettre d'expliquer, de discuter et de rappeler ces principes forts, attendus par les administrés, à travers des choix budgétaires équilibrés, pour la **réalisation de nouveaux investissements**, le **démarrage ou la programmation** d'un certain nombre de projets, **les réflexions qui s'imposent** afin de maintenir un cap... tout en gardant une vision globale sur les aménagements de la ville et les bonnes décisions à prendre, que ce soit à court, à moyen ou à long terme, dans toutes les thématiques de la vie communale.

En prenant en compte un contexte économique national ;
en s'adaptant aux nouvelles dotations des collectivités ;
en arbitrant des investissements majeurs en fonction de l'évolution des taux d'aides financières publiques sollicitées ;
en connaissant la situation financière précise de la commune et ses capacités d'investissement ;
en émettant des choix dans le fonctionnement de la collectivité ;

→ **il s'agit de se poser les bonnes questions pour savoir ce que l'on souhaite réellement faire de La Mure sur les décennies qui viennent.**

I - Un Contexte Général – L'environnement macro-économique

❖ **En Zone Euro :**

➤ **Un ralentissement accentué fin 2018**

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0.7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0.4%), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0.2%.

Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0.6%) et si la France a progressé (0.4%) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0.12%) et davantage encore en Allemagne (-0.2%) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions entre Chine et Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit.

En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays.

Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance ;

Après un pic atteint de 2.5% en 2017, la croissance a ralenti ; elle devrait s'élever à +1.9% en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1.2% selon nos prévisions.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi ; le taux de chômage tendant à se rapprocher de son niveau structurel (8%), il devient difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises.

Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel.

➤ **Normalisation très graduelle de la politique monétaire**

Après avoir été négative début 2016, l'inflation était restée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0.2%. Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1.5% sur l'année) puis en 2018. Elle a dépassé l'objectif d'inflation de 2% de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2.2% en octobre avant de décélérer en toute fin d'année.

La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1.7% en moyenne pour 2018 et les prévisions d'inflation à 1.5% pour 2019.

La BCE a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019. Les décisions étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

❖ **En France :**

➤ **Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019**

Après une croissance vigoureuse de 2.3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre.

La croissance ne devrait pas dépasser 1.5% en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes, conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1.8% pour 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois, le taux de chômage a continué à baisser en 2018, atteignant 8.9% en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9.1%.

➤ **Ralentissement de l'inflation**

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre 2018, l'inflation française a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Elle a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2.2% en octobre, avant de diminuer en fin d'année avec un effondrement du cours du pétrole.

In fine, l'inflation française (s'élevant en moyenne à 2.1%) a largement dépassé celle de la zone euro (1.7%) sur l'année 2018.

Sur l'année 2019, avec la suspension des hausses de taxes sur les carburants, le gel des tarifs d'électricité jusqu'en juin et le recul attendu des prix du pétrole autour de 60 euros le baril, l'inflation est estimée à 1.2%, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

➤ **Maintien de bonnes conditions de crédits**

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue des taux d'intérêts des crédits au logement qui ont renoué en novembre 2018 avec leur plus bas niveau historique de 1.5% en 2016.

Malgré des conditions de financement favorables, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a décéléré jusqu'en juin 2018 sous l'effet de la hausse des prix de l'immobilier ; l'ensemble des crédits aux ménages est reparti depuis à la hausse.

➤ **Une consolidation budgétaire retardée**

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques.

En septembre 2018, les révisions appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier « SNCF Réseau » en administration publique depuis 2016 ont légèrement détérioré le déficit public et considérablement alourdi la dette publique qui a atteint le niveau record de 98.5% en 2017.

Si le projet initial de la loi de finances 2019 prévoyait une dégradation temporaire de -2.6% de PIB de déficit en 2018 à -2.9% en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2.7% en 2018 et -3.2% en 2019.

Le gouvernement a en effet dû renoncer à des recettes attendues en raison du mouvement des gilets jaunes.

Le coût total est estimé à 11 milliards d'euros, financé partiellement à hauteur de 4 milliards d'euros.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99.5% en 2019 et frôler 100% en 2020.

❖ **En Matheysine :**

En tant que ville centre de la Communauté de Communes de la Matheysine et chef-lieu du canton Matheysine-Trièves, la ville de La Mure détient une large majorité de l'activité économique et du tissu associatif du territoire. De même, La Mure accueille de nombreux services publics fréquentés par toute la population matheysine, ainsi que des équipements structurants de qualité dont elle assume toute seule le fonctionnement et l'entretien.

La Mure joue pleinement son rôle et **assume les charges de centralité** qui lui incombent.

Il est à noter que le Département de l'Isère reconnaît les lourdes charges financières de La Mure en tant que chef-lieu de canton et lui attribue, pour ses programmes d'investissement, des taux de subventions augmentés et alignés sur les taux de la Communauté de Communes.

Après avoir activé le levier fiscal pour son budget 2018, la Communauté de Communes de La Matheysine a voté en décembre 2018 la prise de la compétence « Petite Enfance » et adopté le 04 février 2019 un schéma financier relatif à cette nouvelle compétence (pour les communes de moins de 3000 habitants).

II – LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL POUR ETABLIR LE BUDGET 2019

II – 1 – Situation des Finances au terme du Budget 2018

Le Compte Administratif (CA) 2018 étant connu et ayant été présenté, par chapitre, en Fonctionnement et en Investissement, l'élaboration du Budget Primitif 2019 doit s'appuyer en partie sur les chiffres de l'année précédente, en prenant en compte :

- les recettes des produits de services et de gestion courante estimées pour 2019,
- les charges de fonctionnement, en particulier les charges de personnel (cf. II-2),
- les recettes fiscales pour fixer les taux des taxes communales de 2019 (cf. II-3),
- les résultats du CA obtenus suite aux investissements réalisés,
- la récupération du FCTVA,
- l'encours de la dette de la collectivité et les annuités d'emprunts pour le nouvel exercice (cf. II-4).

Rappel des chiffres – Compte Administratif 2018 :

Fonctionnement :	Recettes :	6 271 966.32 €
	Dépenses :	5 916 214.06 €
Investissement :	Recettes :	3 221 854.27 €
	Dépenses :	3 051 116.38 €

Recettes de Fonctionnement (CA 2018)

La commune reste toujours prudente dans l'estimation de ses recettes de fonctionnement.

Le CA 2018 montre des recettes supplémentaires de 195 K € par rapport au budget prévisionnel qui s'explique par :

- des transferts de charges liés à des remboursements d'indemnités journalières,
- des recettes de produits de services plus importantes notamment pour les concessions du cimetière et la halte-garderie,
- des recettes supérieures aux estimations pour la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements,
- des dotations de solidarités rurales supérieures à l'attendu,
- des régularisations avec la CCM augmentant les versements d'une collectivité à l'autre,
- des produits exceptionnels : il s'agit du reversement de la microcentrale.

Dépenses de Fonctionnement

Une diminution de 158 000 € des dépenses de fonctionnement par rapport au budget prévisionnel qui s'explique ainsi :

- des économies ont été réalisées sur les dépenses de personnel en ne remplaçant pas systématiquement les agents absents, la charge de travail a été repensée et répartie différemment entre les autres agents, des nouvelles embauches suite à des départs en retraites avec des conditions et coûts différents qui ont fait baisser le réalisé du chapitre 12,
- le FPIC a été moins important que prévu,
- au niveau des charges courantes, le réalisé est inférieur au vu des participations payées par le chapitre 011 au lieu du 65 initialement prévu,

Les services de la ville sont sensibilisés et restent très rigoureux sur le suivi des dépenses de fonctionnement.

Le Compte Administratif 2018 **fait état d'un résultat positif** (+ 355 752.26 €).

Concernant l'Investissement, la ville disposait en 2018 des fonds propres qui lui ont permis d'investir de manière importante sans avoir recours à l'emprunt.

→ 80% des investissements prévus ont pu se concrétiser sur l'exercice.

Ont été réalisés entre autres :

- Fin des travaux de la Halle des Sports
- Parvis de la Halle des Sports
- Parvis du Lycée de la Matheysine
- Création du parking de la Citadelle
- Démarrage chantier de la rue du Breuil

- Travaux d'accessibilité PMR
- Travaux de voiries communales
- Eclairage public
- Acquisitions foncières
- Fibre optique communale (video-protection)
- Fibre optique (fonds de concours CDI38)...

Les recettes d'investissements 2018 n'ont pas été totalement encaissées car des chantiers, malgré leur avancement, n'ont pas été terminés sur l'exercice.

→ 513 164.67 € de recettes d'investissements (subventions) sont ainsi à reporter en 2019 (RAR)

En s'appuyant sur les résultats du CA 2018 et en prenant en compte les éléments budgétaires 2019 (subventions attendues, masse salariale, taux communaux d'imposition, dotations de l'Etat, annuités d'emprunts...) pour la préparation du Budget Primitif :

→ les sections « **Fonctionnement** » et « **Investissement** » du **Budget 2019** en cours d'élaboration sont estimées comme suit :

- Fonctionnement : **6 137 K€**

- Investissement : **2 380 K€**

Comme souhaité par le gouvernement sur la Loi de Programmation des Finances Publiques :

→ *La collectivité doit participer à l'effort demandé de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.*

→ *Cela doit donc passer par une **maîtrise des dépenses annuelles de fonctionnement.***

La ville de La Mure veillera à maîtriser au maximum ses dépenses de fonctionnement, décision largement anticipée depuis plusieurs années par la ville de La Mure.

Il s'agira de continuer sur cette lancée, avec toujours plus de rigueur sur la section de fonctionnement et une veille accentuée sur l'évolution des dépenses.

II – 2 – La masse salariale à la ville de La Mure

Une maîtrise des effectifs et de la masse salariale :

Les charges engendrées par la masse salariale représentent une ligne financière importante dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

→ Il est essentiel de veiller de très près à la maîtrise de cette dépense afin de respecter les objectifs fixés pour la gestion du personnel et de ne pas dépasser l'enveloppe inscrite dans la ligne budgétaire correspondante.

En termes d'effectifs d'employés communaux, ceux-ci demeurent en-dessous des moyennes pour les villes d'une même strate avec lesquelles La Mure peut être comparée.

La ville de La Mure a évolué et a su s'adapter aux besoins, avec de nouvelles contraintes, de nouvelles compétences, de nouveaux équipements, etc...

Evolution des effectifs en 3 ans :

- en 2015 : 100 agents représentant **78.23** équivalents temps plein
- en 2018 : 91 agents représentant **72.71** équivalents temps plein
-

Tableau des effectifs en 2018

	SITUATION		CATEGORIES		
	Nombre	Equivalent Temps plein	A	B	C
Administration Générale	12	11.5	2	3	7
Action Sociale, Petite enfance, services scolaires	22	15.75	0	3	19
Culture et Animation	19	11.33	0	12	7
Sécurité	3	2.75	0	0	3
Services Techniques + Hygiène & Propreté	33	29.92	1	0	32
Sport et Jeunesse	2	1.46	0	1	1
TOTAUX	91	72.71	3	19	69
%	100%		3.30%	20.88%	75.82%

- Les charges de personnel en 2018 : **2 800 510,80 €**
- Prévisions pour charges de personnel en 2019 : **2 870 000.00 €** ↗ **+2.5% (estimation haute)**

II – 3 – La Fiscalité communale

La municipalité s'attache depuis plusieurs années à assainir ses finances en désendettant la commune tout en faisant en sorte de maintenir les taux d'imposition :

→ Cette volonté tend tout d'abord à rapprocher les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur le Bâti au niveau des moyennes nationales et départementales des villes d'une même strate (communes de 5000 à 10000 habitants) proposant des services à l'échelle d'un territoire s'apparentant à celui de la CCM et pour lequel la ville de La Mure s'impose comme la ville centre et le chef-lieu du canton.

Pour information :

Taux moyens des taxes communales au **niveau départemental et national en 2017** (dernières moyennes connues)

	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe d'Habitation :	21.27%	24.47%
Taxe Foncière (bâti) :	28.29%	21.00%
Taxe Foncière (no bâti) :	60.51%	49.46%

Sur ces dernières années, **les taux murois** n'ont pas évolué avec néanmoins une baisse de 0.5 points du taux de la Taxe Foncière sur le Bâti en 2016.

	2015	2016	2017	2018	Proposition 2019
Taxe d'Habitation	9.00%	9.00%	9.00%	9.00%	9.00%
Taxe Foncière sur le Bâti	29.50%	29.00%	29.00%	29.00%	29.00%
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	50.00%	50.00%	50.00%	50.00%	50.00%

→ Pour 2019, il est proposé **de ne pas toucher à la fiscalité des murois** et de maintenir les taxes communales (Foncières et Habitation) aux mêmes taux que l'année précédente.

Ce choix a pour mérite de montrer que la commune peut engager des projets et réaliser d'importants chantiers, faire fonctionner ses équipements à destination de tout un territoire, animer la ville,... **sans grever le porte-monnaie de ses administrés** par une pression fiscale accrue.

La municipalité tient à rappeler qu'elle ne souhaite en aucun cas « taxer » d'une manière supplémentaire les muroises et murois pour transformer et dynamiser la ville.

Pour information :

→ montant de la recette **2018** dans le chapitre de fonctionnement « Impôts et Taxes » = **3 732 K €**

→ d'après l'estimation, en restant sur des taux identiques, recette **2019** « Impôts et Taxes » = **3 711 K €**

(montant estimatif à prendre en compte pour l'élaboration du Budget Primitif 2019 de la commune sans tenir compte d'une évolution des bases encore inconnues).

II – 4 – La Dette de la collectivité

Compte tenu des dernières renégociations d'emprunts, la totalité de la dette communale s'est vue ainsi sécurisée avec exclusivement des taux fixes.

Ce taux d'endettement est gage d'une saine gestion de l'argent public mais aussi d'une certaine solidité financière.

Les deux derniers emprunts ont été souscrits début 2016 pour un montant total de 2.5 millions d'euros sur 20 ans à taux fixes. Ces 2.5 M€ ont permis de laisser à la ville une capacité de financement pour réaliser d'autres investissements dans diverses thématiques de la vie communale.

Avec ces derniers emprunts, le **montant de l'annuité par habitant** reste très inférieur à la moyenne nationale pour les villes d'une même strate (5000 à 10 000 habitants) ; idem pour l'**encours de la dette par habitant** qui tombe en 2018 et 2019 en dessous de la moyenne nationale des villes de même strate.

Montant de l'annuité par habitant :

Moyenne nationale de la strate en 2017 : **109.00 € / hab (dernière valeur publiée)**

Annuité par habitant muros en 2017 : 92.98 € / hab

Annuité par habitant muros en 2018 : 86.74 € / hab

Annuité par habitant muros en 2019 : 85.21 € / hab

Encours total de la dette par habitant :

Moyenne nationale de la strate en 2017 : **849.00 € / hab (dernière valeur publiée)**

Encours de la dette par habitant muros en 2017 : 918.77 € / hab

Encours de la dette par habitant muros en 2018 : 846.31 € / hab

Encours de la dette par habitant muros en 2019 : 777.71 € / hab

Evolution de la dette depuis 2012 :

	Encours de la dette capital	Total des annuités (capital + intérêts)	Annuités par habitant	Encours de la dette par habitant
2012	3 378 625 €	410 953 €	79.03 €	649.74 €
2013	3 276 714 €	340 197 €	65.42 €	630.14 €
2014	3 061 571 €	343 934 €	66.14 €	588.76 €
2015	2 835 941 €	347 857 €	66.90 €	545.37 €
2016 (emprunt 2.5 M€)	5 099 313 €	445 466 €	85.67 €	980.64 €
2017	4 777 584 €	483 500 €	92.98 €	918.77 €
2018	4 400 803 €	451 045 €	86.74 €	846.31 €
2019	4 044 116 €	443 072 €	85.21 €	777.71 €
2020	3 686 374 €	447 517 €	86.06 €	708.92 €
2021	3 316 064 €	451 523 €	86.63 €	637.70 €

- En 2019, l'encours de la dette par habitant est en dessous de la moyenne nationale pour les villes de même strate.

- En 2021, l'encours de la dette par habitant sera au niveau de celui de 2012.

II – 5 – Les Dotations

→ Apprendre à gérer avec un désengagement de l'Etat !

La capacité à investir dépend des recettes qui alimentent le budget communal.

La baisse des dotations de l'Etat est flagrante depuis ces dernières années, elle témoigne d'un **désengagement financier de l'Etat.**

Evolution de la **Dotation Globale de Fonctionnement** - DGF (article 7411) depuis 2012 :

2012	934 926 €
2013	926 285 €
2014	873 501 €
2015	748 909 €
2016	618 928 €

2017	552 023 €
2018	542 472 €

Estimation de la DGF pour 2019 : 542 000 €

Pour la ville de La Mure, la DGF a perdu près de 400 000 € par rapport à 2012.

Le budget communal doit être construit en tenant compte de la diminution importante de cette recette, d'autant plus que le **désengagement de l'Etat est aussi physique** en transférant aux collectivités des missions supplémentaires sans aucune contrepartie financière et qui nécessitent pourtant une mobilisation et une disponibilité du personnel afin de répondre à une qualité de service rendu : passeports, cartes nationales d'identités, PACS, renseignements CAF, aides aux personnes dans le cadre de la fracture numérique, etc...

→ Concernant l'attribution de compensation versée à la commune par la Communauté de Communes de la Matheysine :

Pour 2019, elle ne devrait pas évoluer s'il n'y a pas de nouveaux transferts de charges :

- Son montant est de 861 771€

II – 6 – Evolution des Tarifications et Subventions

- Pour l'année 2019, concernant la **tarification communale** sur les **produits de services** perçus en recettes de fonctionnement, **il n'est pas prévu de nouvelles modifications de tarifs** pour les diverses prestations et services concernés.

La dernière modification tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2019 a été votée en séance du conseil municipal du 11 décembre 2018 : il s'agissait des nouveaux tarifs du cimetière (tarifs actualisés dans le cadre de l'adoption du nouveau règlement du cimetière)

- De même, pour les enveloppes des **subventions de fonctionnement** attribuées aux **associations** (sportives et culturelles) et aux **organismes communaux** disposant d'un budget spécifique (C.C.A.S, Caisse des Ecoles, Pôle d'Animation) : les montants de 2018 **sont reconduits pour le Budget primitif 2019**.

III – PROGRAMMATION EN 2019

Les 15 dernières années ont vu la construction et la rénovation de **nombreux équipements structurants** sur la commune : Multi-accueil « Des Roses et des Choux » (2007), médiathèque Maticena (2010), piscine Aquamira (2015), nouvelle gendarmerie (2011), halle des sports Fabrice Marchiol (2018), MAB (2014), rénovation des écoles, city-stade, vestiaires des stades (2004 et 2011), piste synthétique (2012)...

Parallèlement d'imposants chantiers se sont concrétisés pour **changer physiquement l'image de La Mure** :

Requalification des cité minières (20% de la surface de la ville), avenue Chion Ducollet, avenue Dr Tagnard, entrée nord, aménagement des bords de Jonche, rénovation et création de nouvelles places, parking de la Citadelle, démolitions de bâtiments, aire de camping-cars, boulevard de contournement, participation au projet de redémarrage du Petit Train, lancement du chantier (2018-2019) d'aménagement de la rue du Breuil...

Cette image de la ville passe aussi par une **dynamique d'animations**, de festivités, de manifestations régulières ou événementielles que propose La Mure pour les habitants et les visiteurs, afin de s'exporter au-delà des frontières de son territoire et promouvoir la Matheysine à l'échelle nationale... voire internationale.

L'embellissement de La Mure est une thématique transversale mêlant de nombreux domaines de la vie municipale : fleurissement, mobilier urbain, plan façade, réfection du domaine public, travaux sur les bâtiments communaux, signalétique, entrées de ville, décorations, illuminations, accessibilité...

Il faut rappeler que la concrétisation des grands chantiers ne doit pas monopoliser les investissements vers ces seuls projets structurants.

→ En effet, il est prioritaire de garder constamment en vue « **la proximité et le quotidien des muros** » afin de répondre aux attentes des habitants qui vivent leur ville et leur quartier au quotidien.

Dans ce domaine, ce sont des actions qui s'inscrivent tout au long de l'année dans le fonctionnement de la collectivité pour offrir aux administrés les services attendus : propreté urbaine, entretien des espaces publics, voies communales, sécurité, déneigement, éclairage public, maintenance des équipements, établissements scolaires, petite enfance, service jeunesse, missions auprès des aînés, sport, culture, solidarité, handicap, accessibilité, accueil, conseils, environnement...

En fin d'année 2018, le Maire a donné sa **feuille de route pour l'année 2019**.

Après de nombreux projets réalisés sur les dernières années et le grand chantier d'aménagement de la rue du Breuil (en cours) lancé en septembre 2018, le Maire a demandé pour 2019 de **se recentrer sur le quotidien des muroises et des murois**.

Pour ce faire, il a demandé à des élus référents de lancer des réflexions et de travailler sur les sujets suivants :

- Des mesures pour **inciter à l'installation** d'entreprises, d'artisans et de commerçants.
Sur cette thématique, c'est une enveloppe de 20 000 € qui est proposée en 2019 pour lancer cette opération dès le printemps.
Il s'agit d'inciter l'installation de nouveaux commerces sur la ville (hors zones commerciales), en apportant une aide directe au fonctionnement sur la location des locaux et en distinguant deux périmètres (vieille ville et autres quartiers).
- Les **lavoirs et bassins** de la ville, le devenir de ce patrimoine.
- Les **panneaux de rues et une signalétique spécifique** pour les lotissements
- Les **panneaux réglementaires** de police (circulation et stationnement).
- Le **jardin de ville** : quelle destination pour ce site emblématique ?
- Une réflexion sur un **plan « trottoirs »** (déplacement et accessibilité).

Des groupes de travail ont commencé à travailler sur cette demande du maire afin d'agir au plus vite et de programmer en 2019 les premières actions sur ces différents thèmes de la vie municipale.

Le budget en dépenses d'investissement 2019 est estimé à **2 380 K€** :

→ **358 K€ de remboursement de capital d'emprunt**

→ **2 022 K€ en programme d'investissement**

soit 463 K€ de Restes A Réaliser et 1 559 K€ en opérations nouvelles

III – 1 – Des investissements déjà engagés

Les « **Restes à réaliser** » (RAR) représenteront **462 935 €** dans les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2019 dont 93K€ sur les Plans Pluri-annuels.

On y trouvera entre autres les programmes suivants :

- *Fin du parking de la Citadelle*
- *Derniers aménagements à la Halle des Sport*
- *Signalétique directionnelle SIL*
- *Enfouissements de réseaux ErDF*
- *Aménagement parvis du Lycée de la Matheysine*
- *Cheminement piéton Bd A. Vial / Bords de Jonche*
- *Réfection de toiture du stand de tir*
- *Barrières place des Capucins*
- *Travaux de voiries*
- *Vidéo-protection et fibre optique communale*

III – 2 – Les chantiers en 2019

Sur le montant de **1 559 K€** qui pourra être inscrit en opérations nouvelles :

→ **1 207 K€** seront consacrés au grand chantier **d'aménagement de la rue du Breuil**.

C'est une somme importante qui sera engagée cette année dans ce projet d'envergure.

Il consiste à la réfection complète de la rue emblématique de La Mure sur son axe traversant pour l'esthétique du quartier, pour redynamiser le commerce en centre-ville et pour répondre aux normes d'accessibilité PMR sur la voie publique :

- Réfection de chaussée.
- Aménagements de sécurité (plateaux traversants, rétrécissement largeur de chaussée...).
- Embellissement, aménagements paysagers, mobilier urbain.
- Eclairage public LED.
- Accessibilité du domaine public.
- Accessibilité des commerces.

→ **160 K€** viendront abonder les lignes des dépenses obligatoires ou récurrentes :

- Taxe d'Aménagement Eau : 15 K€
- Fibre optique- fonds de concours CDI38 : 22 K€
- Travaux contournement de la ville : 110 K€
- Programme Plan Façades : 10 K€
- Projet de signalétique directionnelle, SIL et lotissements : 3 K€

III – 3 – Les Plan Pluriannuels en 2019 (PPA)

Instaurés depuis plusieurs années dans différents secteurs de la gestion municipale, ces plans pluriannuels **offrent une réelle souplesse d'utilisation** pour le financement d'investissements programmés ou pour faire face à des urgences au cours de l'exercice.

La gestion en PPA est reconduite en 2019 pour la somme totale de **285 K€ dont 93K€ de RAR**.

Des modifications pour 2019 sur les PPA :

→ 3 PPA ne seront pas alimentés, car pas de besoin exprimé dans ces thématiques sur l'année 2019 :

- Mise en sécurité de l'église Notre-Dame
- Mise en conformité de l'Hôtel de Ville
- Modernisation du parc de véhicules

→ Création de deux nouvelles lignes de PPA :

- PPA « Trottoirs » (25 K€)
- PPA « Aménagement Jardin du Ville » (3 K€)

III – 4 – Les Subventions sur les programmes d'investissement en 2019

OPERATIONS	BP 2019				
	Projets subventionnés				Total BP 2019
	QUI	PERCU 2018	RAR 2018	Propositions BP 2019	
				RAR+ Propositions	
Halle des Sports	DETR		153 357,00 €		153 357,00 €
	CCM	18 333,33 €	80 000,00 €		80 000,00 €
	S/TOTAL	18 333,33 €	233 357,00 €	0,00 €	233 357,00 €
Rue Coudée	CDI	9 032,00 €			0,00 €
Parking montée de la citadelle	CDI	105 000,00 €			0,00 €
	REGION		33 000,00 €		33 000,00 €
Aire camping-cars	CDI	34 698,00 €			0,00 €
	REGION		19 754,00 €		19 754,00 €
Aménagement du parvis du lycée	CDI			0,00 €	0,00 €
	REGION		109 200,00 €	0,00 €	109 200,00 €
Aménagement extérieur halle des sports	CDI			66 157,00 €	66 157,00 €
Rue Pré Sabot	CDI	18 750,00 €			0,00 €
Rue des Côtes	CDI			8 081,00 €	8 081,00 €
Réfection toiture stand de tir	CDI			11 200,00 €	11 200,00 €
Changement des barrières place des Capucins	CDI			9 410,00 €	9 410,00 €
Amende de police		110,00 €			0,00 €
Mise en accessibilité Hôtel de Ville	CDI			6 216,00 €	6 216,00 €
Aménagement de la rue du Breuil	CDIT	60 000,00 €	117 853,67 €	62 146,33 €	180 000,00 €
	CDID			180 000,00 €	180 000,00 €
	S/TOTAL	227 590,00 €	279 807,67 €	343 210,33 €	623 018,00 €
TOTAL		245 923,33 €	513 164,67 €	343 210,33 €	856 375,00 €

IV – UN POINT SUR LES BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES

IV – 1 – Budget Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le CCAS est un établissement public administratif, il dispose d'une personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant l'autonomie juridique :

- Un budget propre
- Une capacité d'être employeur
- Une capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier
- Une capacité d'agir en justice
- Une capacité de souscrire ses propres engagements (conventions...)

Le CCAS a pour objectif de renforcer son rôle d'animateur de prévention et de développement social dans la commune en partenariat avec les institutions publiques ou privées.

Rappel du Compte Administratif 2018 du CCAS :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	112 438.21 €	245.81 €
Recettes	106 181.92 €	0.00 €
Résultat de l'exercice 2018	- 6 256.29 €	- 245.81 €

Des faits marquants en 2018 :

- Poursuite de l'ouverture au-delà de la période hivernale du **foyer Château Beaumont**. Cela a augmenté la demande de domiciliation auprès du CCAS mais n'a pas impacté d'autres charges financières (2018 : 30 personnes domiciliées au Château)
- **Juin : fin du service civique CAF** qui accompagnait des allocataires à l'outil « caf.fr »
- **Été** : réfection des peintures de la totalité des bureaux du CCAS par CAFES
- **Septembre** : Mise en place du **nouveau transport personnes âgées ou en perte d'autonomie**
- **Automne** : Sécurisation du personnel CCAS par mise en place système alarme
- **Hébergement hivernal d'urgence** : Suite à la réorganisation du temps de travail de la Police Municipale, l'accueil des SDF hors période « horaires de bureau » est organisé conjointement par la Gendarmerie et les élus délégués.

La ville a reconduit les aides suivantes pour 2018 :

- **Aide au maintien à domicile : légère augmentation (+10 %) du nombre de dossiers instruits**

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2018	74	23 821.25 €
2017	67	21 004,22 €

- **Dossiers T.E.O.M : baisse de 14%**

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2018	72	3 600 €
2017	84	4 200 €

- **Dossiers EAU : baisse de 15%**

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2018	55 + 11 non éligibles	1 890 €
2017	65 + 3 non éligibles	2 330 €

PRIORITES POUR L'ANNEE 2019

1. Nouvelles réflexions

➤ Permanence CAF au CCAS :

- Suite au départ du service civique, le CCAS a dû faire face à la demande du public pour certaines tâches : impressions, attestations de droit, prise de rendez-vous...
- En décembre, une rencontre a été organisée avec la CAF, le CCAS et le Territoire :
 - Depuis le 22 janvier 2019 : reprise accompagnement service civique
 - La CAF propose une expérience pilote sur le Plateau Matheysin : « APTIC le numérique en Matheysine pour aider les allocataires à maîtriser l'outil « caf.fr »
Ce dispositif sera mis en place sous forme d'un chèque « culture numérique » en vue de la formation soit à CAFES soit à CYPIEE. Le CCAS sera le maillon administratif pour délivrer les chèques « culture numérique » et émargement sur prescription de la CAF durant la permanence.

➤ Transport

- Mise en place du service depuis septembre 2018 assuré par « le Taxi Murois ».
- Proposer différents centres d'intérêt : La Belle Epoque, conférences IUAD, visites à l'Hôpital, coiffeur, médecin etc...
- Suite aux premières expériences : Modification des horaires pour le jeudi avec un horaire intermédiaire à 15h30 (pour aller ou retour).
- Un devis est à l'étude pour un paiement forfaitaire du « Taxi Murois » à la semaine.

➤ Accueil du public

L'équipe du CCAS constate une baisse de fréquentation du public (en dehors des permanences).

Quelles pourraient en être les raisons ?

→ Une explication étant le « non recours » ; les personnes se découragent, négligent les démarches et leur situation devient davantage précaire. Elles se manifestent à ce moment-là quand les droits sont suspendus.

Même constat auprès du secrétariat du Centre Médico-Social. La fin de l'année 2018 semblerait confirmer ce constat au vu des demandes d'aides financières formulées par les assistantes sociales de secteur.

Il en résulte que pour certaines personnes accueillies au CCAS, les dossiers à traiter sont parfois assez complexes.

C'est pour ces raisons que le CCAS reste vigilant et renforce « son rôle d'animateur, de prévention et de développement social dans la commune en partenariat avec les institutions publiques ou privées ».

2. Reconduire les différents dispositifs d'aides mis en place en direction du public

- Maintien de l'accueil et point d'information en direction des personnes âgées ou handicapées.
- Maintien de l'aide au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Maintien de l'aide au paiement des factures d'eau pour les classes moyennes.
- Aide au maintien des personnes âgées à domicile.
- Maintien de l'aide aux vacances versée pour l'accueil de loisirs (mercredi et vacances).
- Ticket transport pour favoriser la mobilité des murois dans le cadre des démarches administratives ou autre.
- Secours et prêts : population en situation professionnelle précaire (contrat aidé, bénéficiaires prime activité).
- Reprise des rencontres avec les associations caritatives pour échange des pratiques.

3. Maintenir les permanences en place

- Contrairement aux permanences instituées sur l'agglomération grenobloise, les habitants du Plateau Matheysin rencontrent pour certains de gros problèmes de mobilité, ce qui réduit leur capacité à faire valoir leur droit.
- Les personnes éligibles risquent de négliger leur droit en se décourageant, négligeant leurs démarches.
- Une bonne partie du public accueilli rencontre de grandes difficultés dans l'utilisation informatique, cette population n'est pas forcément équipée de matériel, et pour certains, ne seront jamais dans la capacité d'effectuer des démarches en ligne.

4. Un nouveau projet est lancé pour l'aide à la rénovation de l'habitat sur le centre-ville

Le marché conclu avec SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) est une étude visant à lancer une Opération Programmée d'Amélioration (OPA) de l'habitat sur la vieille ville. Ce type de programme permet de lever des fonds de l'Etat pour aider les propriétaires et les bailleurs à rénover leur habitat.

L'étude a mis en exergue la précarité énergétique et l'adaptation au logement pour les personnes âgées ou en difficulté de mobilité.

Cette étude émerge au budget du CCAS car elle rentre pleinement dans ses prérogatives. Elle sera inscrite à la section d'investissement pour un montant en dépense de 35 532 € TTC. Cette étude fait l'objet d'une attribution de subventions de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) d'un montant de 14 805 € (correspondant à 50% de la dépense HT).

IV – 2 – Budget de l'Eau Potable

Rappel du **Compte Administratif 2018** du budget de l'Eau :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	385 250.27 €	372 445.25 €
Dépenses	440 706.61 €	77 243.12 €
Résultat de l'exercice 2018	- 55 456.34 €	294 202.13 €
Résultat reporté des années antérieures	164 194.05 €	- 191 053.32 €
Résultat de clôture	(A) 108 737.71 €	(B) 104 148.81 €
Total cumulé	(A + B) 212 886.52 €	

Pour préparer l'avenir :

La ville de La Mure a fait réaliser en 2018 une étude prospective financière auprès de la société Stratorial.

L'objectif est d'évaluer la capacité financière du budget annexe de l'eau afin de se projeter à moyen terme pour déterminer une politique financière d'investissement.

→ Les travaux projetés portent sur la modernisation, la sécurisation et la maintenance du réseau d'eau sur une période de 5 ans. Cette étude permet aussi à la commune de déterminer sa capacité d'endettement pour la réalisation des travaux de modernisation des réseaux d'eau potable.

A ce jour, il est à signaler qu'un seul emprunt de 12 000 € annuel (capital et intérêts confondus) s'inscrit au passif de ce budget annexe, cet emprunt se terminant en 2025.

Des priorités se dessinent sur les investissements à réaliser sur les captages et le réseau de distribution d'eau potable à court et à moyen terme :

- Portion à terminer sur l'entrée nord de La Ville, AEP (av. du 22 août 1944),
- Sécurisation du périmètre des captages de Rif Bruyant,
- Changement des compteurs et/ou installation de têtes émettrices sur les compteurs adaptés,
- Renouvellement de branchements,
- Remplacement des canalisations et maintenance régulière pour modernisation du réseau.

Avec la nouvelle Taxe GEMAPI instaurée par la législation en 2018, la municipalité ne souhaite pas impacter davantage les usagers, et de ce fait, **confirme sa volonté de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau à La Mure.**

Néanmoins, la municipalité souhaite se **donner la capacité d'investir de manière importante à court terme** pour engager de nombreux chantiers dans la thématique de l'eau potable.

→ A cet effet, il est proposé en 2019 de souscrire sur le budget annexe de l'eau un **emprunt de 1 million d'euros sur une durée de 20 ans**

- Avec cet emprunt, le **Budget Primitif de l'Eau 2019** présente ainsi une **section d'investissement qui s'établit à 1 330 K€**

Des investissements programmés :

- **Adduction d'eau potable sur l'entrée nord** (135 000 €) : changement de la canalisation de 250mm entre la « patte d'oie » RN85/RD529.

Ce chantier permet par la même la mise séparatif du réseau d'assainissement sur cette section et sur le quartier des groupes Cimon.

- Protection des **captages de Rif Bruyant** (85 000 €).

- **Changement des compteurs** : il s'agit dans ce programme de changer les compteurs sur l'ensemble de la commune (pour les compteurs ancienne génération) et d'installer des têtes émettrices sur les compteurs plus récents.

Sur l'ensemble des cités minières (350 logements), les compteurs sont déjà adaptés pour recevoir des têtes émettrices qui facilitent, sécurisent et optimisent les relevés pour une meilleure facturation.

Pour ce programme, 7 secteurs géographiques ont été déterminés sur l'ensemble de la commune pour un coût total de l'opération estimé à 340 000 €.

- **Renouvellement** de branchements divers (30 000 €)

- **Changement de canalisations** fragiles ou en fibrociment

- canalisation fibrociment rue Lesdiguières (40 000 €)
- canalisation fibrociment allée des Sagnettes (35 000 €)
- canalisation fibrociment avenue des Plantations (250 000 €)
- canalisation fibrociment boulevard Paul Décard (60 000 €)

- **Modernisation** du réseau (207 000 €)

- **Dévoisement** de la gare (16 000 €)

- **Etude** à mener sur le réservoir situé au pied de Cimon (au niveau du site de la gare), afin de le transformer en réservoir de secours et passer ainsi la capacité de stockage de 1000m³ à 1500m³. Ce réservoir non utilisé semble actuellement sein et en très bon état.

V – POUR CONCLURE

Malgré un contexte de baisse de dotations de l'Etat et un transfert de ses tâches sur notre commune couplés à cette nécessité d'économies à réaliser par les collectivités, la ligne de conduite reste la même depuis les dernières années à La Mure :

→ tout faire pour se donner la capacité de continuer à investir pour notre ville, proposer des services de qualité pour la population et susciter une attraction pour de nouveaux habitants ou pour l'implantation d'entreprises.

Dans cette optique, le rôle majeur de la municipalité est de placer correctement le curseur entre les sections de Fonctionnement et d'Investissement.
